

Problème de Procédure au pénal

Par Serge554

Bonjour

Voilà mon problème. j'ai essayé de me constituer partie civile suite à une agression subie il y a 3 ans. Ma plainte, d'abord auprès de la police puis du procureur, est restée sans réponse. Le juge d'instruction vient de m'écrire que ma plainte avec constitution de partie civile n'est pas recevable parce que les documents de la poste attestant de l'envoi de ma plainte au procureur n'a pas été tamponné lors de sa réception et que la signature portée sur l'accusé de réception n'est pas reconnue. Pourtant ma plainte a bien été enregistrée. Alors que faire ? Redéposer plainte auprès du procureur, cette fois en la déposant personnellement ? ou ...

Merci